

# RÉUNION D'INFORMATION

>Orientation en classe de première et de terminale

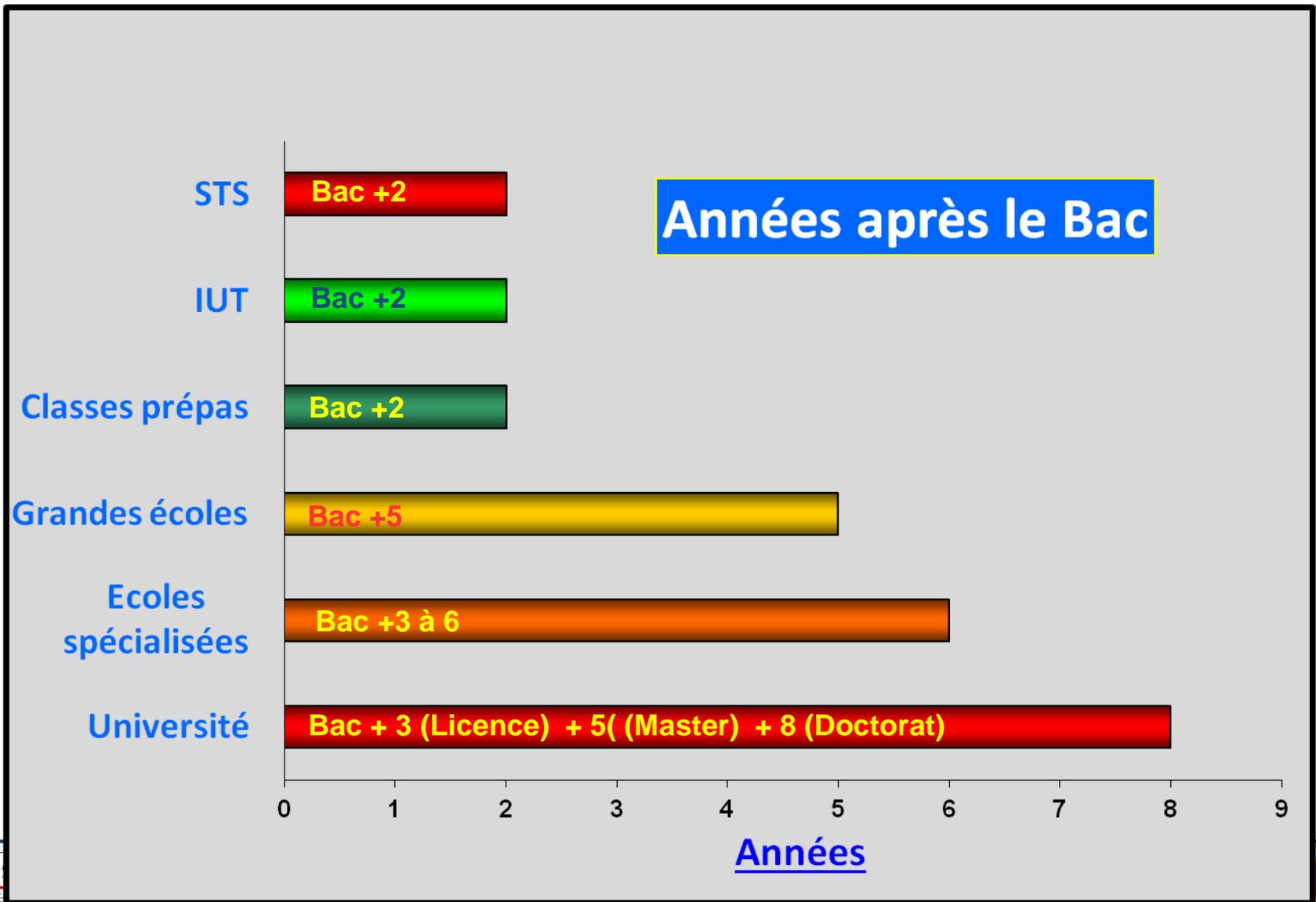


Lycée Saint Joseph la Salle  
Le mardi 15 janvier 2019

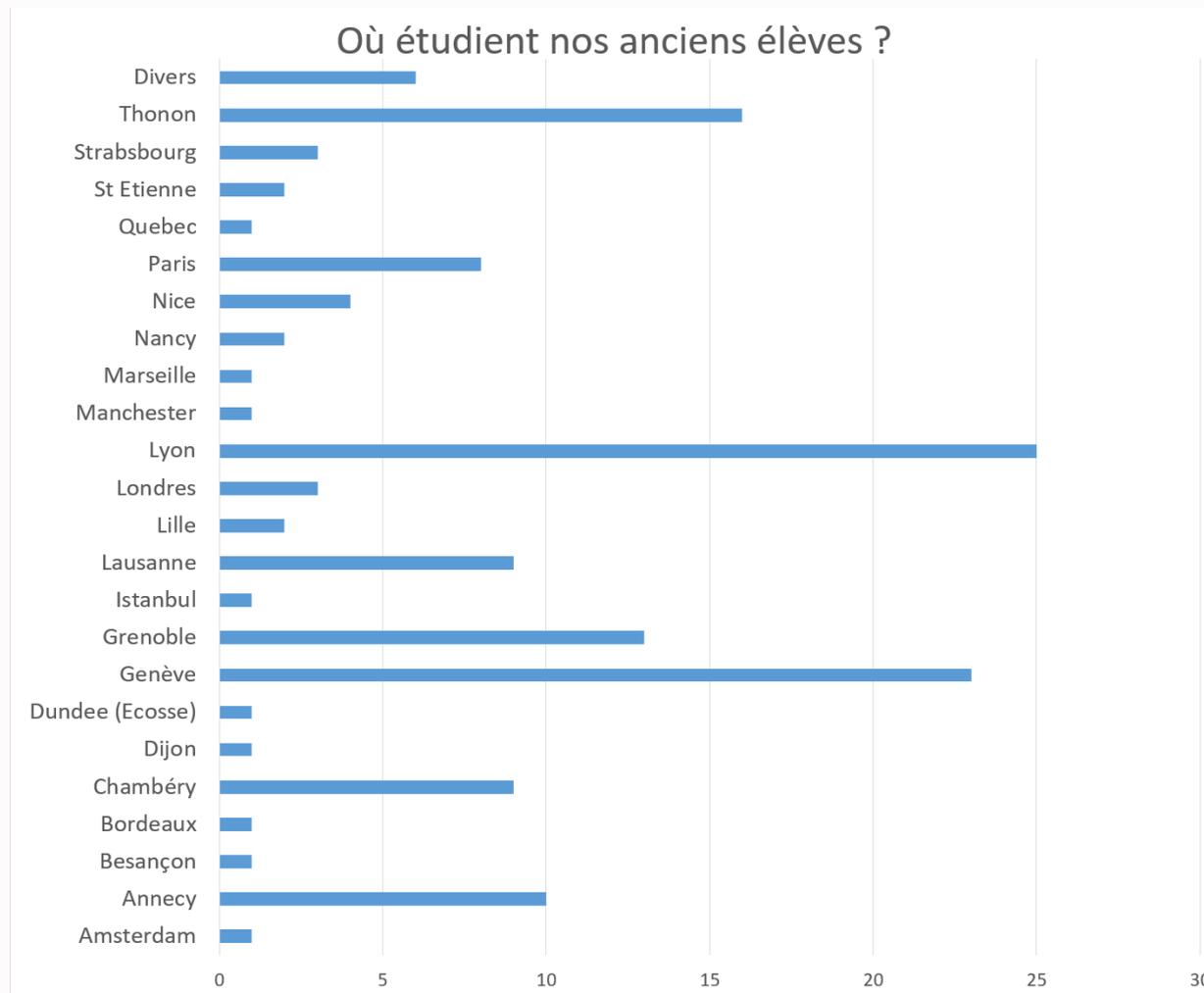
# AU PROGRAMME

- > Les principales filières,
- > Les orientations de la promotion 2018,
- > La procédure Parcoursup,
- > Temps de questions et de réponses.

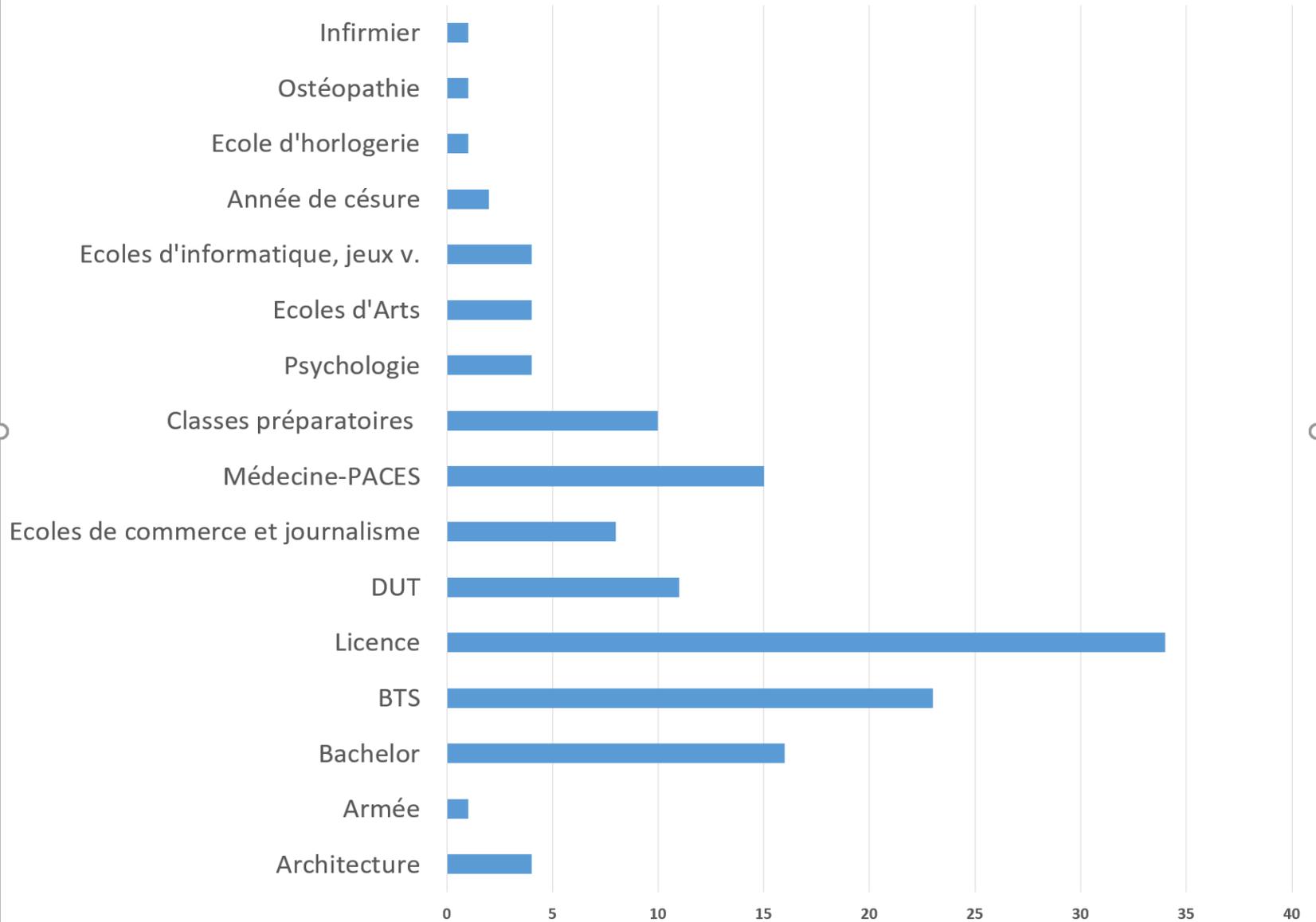
# LES PRINCIPALES FILIERES DE FORMATION APRES LE BACCALAUREAT



# CURSUS DES BACHELIERS 2018 DU LYCÉE ST JOSEPH



## Que font-ils?



# parcoursup

Entrez dans l'enseignement supérieur

---

 @Parcoursup\_info

 @Parcoursupinfo



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

[parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

# SOMMAIRE

- > Les objectifs et le calendrier 2019
- > Les principes clés de Parcoursup
- > L'accompagnement pour l'élaboration du projet d'orientation
- > Etape 1 – 20 décembre > 22 janvier : découverte des formations
- > Etape 2 – 22 janvier > 3 avril : inscription, formulation des vœux et finalisation du dossier sur Parcoursup
- > Etape 3 – 15 mai > 19 juillet : phase d'admission

---

# PARCOURSUP : LES OBJECTIFS

---

- > **Renforcer l'accompagnement à l'orientation pour aider les lycéens** de terminale à construire leur projet d'études
- > **Favoriser la mobilité sociale et géographique** dans l'enseignement supérieur
- > **Améliorer la réussite des étudiants** grâce à la personnalisation des parcours dans l'enseignement supérieur

---

# LES PRINCIPES CLES DE PARCOURSUP

---

- **Un accompagnement de l'élève à chaque étape de la procédure**, de l'élaboration de son projet d'orientation au choix de sa formation
- **Des informations clés**, pour mieux connaître les formations, leurs attendus, les critères généraux d'examen des dossiers et faire les bons choix pour réussir
- **La prise en compte du profil** de chaque lycéen et de son projet motivé pour la formation
- **Des parcours de formation personnalisés**, pour accompagner la réussite dans l'enseignement supérieur

# L'ACCOMPAGNEMENT POUR L'ÉLABORATION DU PROJET D'ORIENTATION AU LYCÉE

## > 2 professeurs principaux en terminale pour un suivi personnalisé

- > Suivent et guident individuellement chaque lycéen
- > Conseillent, incitent à participer à des salons et journées portes ouvertes, présentent les filières de l'enseignement supérieur et les débouchés...
- > Dialoguent avec les familles
- > Synthétisent les choix d'orientation de chacun pour l'avis du 2ème conseil de classe
- > Présentent et expliquent le fonctionnement de la plateforme d'admission
- > Accompagnent tout au long des étapes de la procédure

## > Des heures d'accompagnement personnalisé et heures de vie de classe consacrées à l'orientation intégrées dans l'emploi du temps des élèves

# Le calendrier 2019 en trois étapes

Novembre 2018 > Janvier 2019  
**Je m'informe  
& découvre les formations**

1

22 Janvier > 14 Mars 2019  
**Je formule mes vœux**  
Jusqu'au 3 Avril  
**Je finalise mon dossier**

2

15 Mai > 19 Juillet 2019  
**Je reçois les réponses  
des formations & je décide**

3

Nov.    Déc.    Janvier 2019    Février    Mars    Avril    Mai    Juin    Juillet    Août    Sept.

Judi 14 Mars : dernier jour  
pour formuler mes vœux

# ETAPE 1 : DECOUVERTE DES FORMATIONS

---

20 décembre 2018 – 22 janvier 2019

# 1

## Novembre 2018 → Janvier 2019 Je m'informe & découvre les formations

### FIN NOVEMBRE → JANVIER

Je m'informe sur mon orientation, notamment sur le site [terminales2018-2019.fr](http://terminales2018-2019.fr), et je participe à la **1<sup>re</sup> semaine de l'orientation** organisée dans mon lycée.

Si je suis déjà étudiant et que je souhaite **me réorienter** : je me renseigne auprès du service orientation de mon établissement.

Des **vidéos tutorielles** sont proposées sur Parcoursup pour bien comprendre le fonctionnement de la plateforme.

### DÉBUT DÉCEMBRE

Je renseigne ma **fiche de dialogue**.

*Le 1<sup>er</sup> conseil de classe prend connaissance de mon projet d'orientation et formule des recommandations.*

### 20 DÉCEMBRE

#### Ouverture du site d'information de Parcoursup :

- Je m'informe sur le déroulement de la procédure sur [Parcoursup.fr](http://Parcoursup.fr)
- Je consulte **l'offre de formation** : les contenus, les attendus, les débouchés professionnels et les critères d'examen des dossiers.



# TERMINALES2018-2019.FR

## Un site dédié à l'orientation

- > Découvrir les filières de formation de l'enseignement supérieur
- > Comprendre le contenu des formations, les connaissances et compétences attendues
- > Découvrir des métiers et les parcours jusqu'à l'insertion professionnelle
- > Connaître les caractéristiques des filières les plus demandées (STAPS, Droit, Psychologie, PACES...) et les opportunités des filières d'avenir
- > Échanger par chat, mail ou téléphone avec des conseillers

TERMINALES 2018/2019  
Premières et Terminales | 5 étapes pour mon parcours vers l'enseignement supérieur

onisep MON ORIENTATION EN LIGNE.FR

ÉTAPE 1 ÉTAPE 2 ÉTAPE 3 ÉTAPE 4 ÉTAPE 5

Explore les possibles

- 12 conseils pour s'orienter
- Que faire après mon bac ?
- Info métiers
- Info filières
- Découvrir le monde professionnel

Je découvre les formations et les parcours

J'approfondis certaines filières pour éclairer mes choix

Je souhaite en parler

Je prépare mon entrée dans la vie étudiante

© MENJ - MESRI - ONISEP 2018 | Infos légales | Données Personnelles

# DES INFORMATIONS POUR CONSTRUIRE SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

Depuis le 20 décembre

Le site d'information Parcoursup.fr :

- > **pour s'informer sur le déroulement de chaque étape de la procédure**, de l'inscription sur la plateforme à l'admission dans la formation choisie
- > **pour consulter les formations disponibles** via un moteur de recherche amélioré permettant d'accéder à **plus de 14 000 formations**
  - L'essentiel des formations est désormais disponible sur Parcoursup (BTS, IUT, CPGE, licences, écoles, IFSI, EFTS...) et y compris des formations en apprentissage
  - Parmi les nouvelles formations cette année :
    - Les IFSI : instituts de Formation en Soins Infirmiers
    - Les EFTS : Etablissements de Formation au Travail social

Certaines formations sont encore, pour cette année, hors Parcoursup : université Paris Dauphine, sciences Po Paris et IEP (instituts d'études politiques), certaines écoles de commerce et d'ingénieurs, d'arts, certaines écoles privées etc...

> Contacter directement ces établissements et vérifier les modalités d'admission

# DES INFORMATIONS POUR CONSTRUIRE SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

Une plateforme qui permet d'accéder à des informations très précises sur le contenu, les caractéristiques, les débouchés professionnels des formations disponibles pour évaluer la pertinence de ses choix :

## Informations fournies pour chaque formation dès le 20 décembre 2018 :

- > Contenu et organisation des enseignements
- > Connaissances et compétences nécessaires à la réussite (**attendus** définis à l'échelle nationale)
- > Critères généraux d'examen des vœux
- > Nombre de places et nombre de vœux formulés en 2018
- > Dates des journées portes ouvertes ou des journées d'immersion
- > Contacts dans les établissements d'enseignement supérieur : référent handicap, responsable pédagogique, étudiants ambassadeurs pour échanger dans les universités et les écoles (attention : période limitée)

## D'autres informations fournies pour chaque formation dès le 22 janvier 2019 :

- > Affichage du nombre de places proposées en 2019
- > Actualisation des taux de passage en 2<sup>ème</sup> année et de réussite selon le bac, des débouchés et des taux d'insertion professionnelle
- > Affichage de la référence au secteur géographique (pour les licences)

# CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION

## > Exemples d'attendus de réussite pour la filière STAPS

### Disposer de compétences scientifiques

Les études en STAPS comportent des enseignements scientifiques pluridisciplinaires (sciences de la vie, sciences humaines et sociales). Les étudiants doivent être en mesure d'assimiler ces contenus, et de construire un raisonnement à partir de concepts scientifiques.

### Mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir développer un raisonnement argumenté

Les études en STAPS demandent fréquemment aux étudiants de rédiger des documents de synthèse ou des mémoires, et d'en assurer la présentation orale.

Par ailleurs, de nombreux étudiants s'orientent vers la présentation de concours, dans lesquelles les compétences rédactionnelles sont essentielles.

Il s'agit à ce niveau de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser des informations.

### Disposer de compétences sportives

Les études en STAPS comportent une part importante de pratique sportive. Il semble nécessaire au préalable, en tant que pratiquant, de posséder une expérience régulière et diversifiée dans les activités physiques et sportives, afin de pouvoir être confronté en toute sécurité à cette pratique intense.

### Manifester de l'intérêt pour l'exercice de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes

Le domaine professionnel auquel préparent les études en STAPS renvoie majoritairement aux métiers de l'enseignement, de l'éducation, de l'entraînement, de l'accompagnement des personnes ou de la réhabilitation, dans lesquels l'intervenant est responsable de la sécurité du public qui lui est confié, et garant de l'éthique et des valeurs qu'il transmet. De ce fait, l'intérêt manifesté pour des fonctions d'animation, d'encadrement, de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes constitue un atout.12



# CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION

## > Exemple d'attendus de réussite pour la licence mention Droit (extrait)

### Mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir développer un raisonnement rigoureux

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la maîtrise de la langue française, écrite et orale, par le candidat. Le droit est une discipline où les qualités oratoires sont souvent essentielles (la « plaidoirie »), et où les qualités rédactionnelles sont toujours fondamentales (rédaction de courriers, de consultations, de conclusions, d'actes juridiques, etc.).

### Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à produire une argumentation structurée, même relativement simple (cette compétence ayant vocation à être renforcée à l'université), et à raisonner sur des concepts. La formation en Licence de droit requiert une certaine capacité d'abstraction, de logique formelle et de déduction.

### Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, d'une maîtrise des activités dites « de réception », en particulier de la capacité du candidat à « comprendre » des textes complexes, ces activités étant à la base de la discipline juridique (compréhension de la loi, de la jurisprudence, de la doctrine). La formation en Licence de droit requiert l'analyse combinée de nombreuses sources juridiques (constitutions, lois, règlements, textes internationaux, jurisprudence, doctrine) qu'il faut pouvoir comprendre, mettre en perspectives et éventuellement critiquer sur la base d'un raisonnement juridique. A l'université, les exercices donnés aux étudiants en travaux dirigés et aux examens consistent notamment en la rédaction de fiches d'arrêt, de notes de synthèses, de commentaires de textes, de cas pratiques et de dissertations.(...)

# CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION

## > Exemple d'attendus de réussite pour le DUT Génie électrique et informatique industrielle

### Mobiliser des compétences générales

- Etre actif dans sa formation : participer et manifester son envie d'apprendre
- Mobiliser ses compétences en français pour comprendre un énoncé scientifique et rédiger une solution à un problème
- Avoir une connaissance suffisante de l'anglais permettant de progresser pendant la formation

### Faire preuve de qualités humaines

- Avoir l'esprit d'équipe et savoir s'intégrer dans les travaux de groupe via les projets, travaux pratiques
- Savoir s'impliquer dans ses études et fournir le travail nécessaire à sa réussite

### Mobiliser des compétences techniques et scientifiques

- Montrer sa motivation et sa curiosité pour la technologie et les sciences en général
- Savoir mobiliser ses connaissances pour répondre à une problématique scientifique
- Elaborer un raisonnement structuré et adapté à une situation scientifique

# CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION

**Attendus, critères généraux d'examen des vœux, nombre de places, taux de réussite, taux d'insertion professionnelle par formation...  
ces données sont essentielles**



- ➔ à prendre en compte par le lycéen et sa famille avant de faire ses choix
- ➔ à discuter avec l'équipe pédagogique

# CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION

Nouveauté  
2019

- > Pour les élèves en situation de handicap, des ressources nouvelles pour accompagner les élèves et leurs familles :
- > Le site est désormais « accessible » à tous
- > chaque formation dispose d'un **référent handicap** pour échanger avec les candidats et améliorer l'information donnée aux lycéens et à leurs familles
- > le lycéen peut **s'il le souhaite** renseigner une **fiche de liaison** pour préciser les accompagnements dont il a bénéficié pendant son parcours. Cette fiche, qui n'est pas obligatoire, est un moyen de faciliter son accueil à la rentrée.
- > **A qui est destinée cette fiche ?** Elle est transmise à la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) placées auprès du recteur ; elle peut être transmise par le candidat, s'il le souhaite, au référent handicap de la formation qu'il aura acceptée au moment de l'inscription administrative. **Elle n'est donc pas connue des commissions chargées d'examiner les vœux.**

# UNE RUBRIQUE «ACTIVITÉS ET CENTRES D'INTÉRÊTS»

Nouveauté  
2019

Cette rubrique facultative peut permettre au candidat de renseigner des informations autres que scolaires qu'ils souhaitent porter à la connaissance des formations qui vont étudier les dossiers :

- > expérience d'encadrement ou d'animation
- > engagement civique, associatif
- > expériences professionnelles ou stages
- > pratiques sportives et culturelles

# ETAPE 2 : INSCRIPTION, FORMULATION DES VŒUX ET FINALISATION DU DOSSIER SUR PARCOURSUP

---

22 janvier > 14 mars > 3 avril 2019

# 2

## 22 Janvier → 3 Avril 2019 Je formule mes vœux & finalise mon dossier

### TOUT AU LONG DU 2<sup>e</sup> TRIMESTRE

Je poursuis ma réflexion avec mes professeurs principaux en participant à la **2<sup>e</sup> semaine de l'orientation** et aux **journées portes ouvertes** dans les établissements de l'enseignement supérieur.

### DU 22 JANVIER AU 14 MARS

Je m'inscris sur Parcoursup pour **créer mon dossier candidat**.

**Je formule mes vœux : jusqu'à 10 vœux** (avec possibilité de sous-vœux selon les formations), sans avoir besoin de les classer.

**Jeudi 14 mars : dernier jour pour formuler mes vœux.**

### 3 AVRIL

**Dernier jour pour finaliser mon dossier candidat** avec les éléments demandés par les formations et **confirmer chacun de mes vœux.**

### MARS

*2<sup>e</sup> conseil de classe : chaque vœu que je formule fait l'objet d'une fiche Avenir comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement.*

Des **vidéos tutorielles** sont proposées sur Parcoursup pour bien comprendre le fonctionnement de la plateforme.

### DU 5 AVRIL AU 10 MAI

*Les formations examinent les vœux formulés par les candidats.*

---

# S'INSCRIRE SUR PARCOURSUP

---

Les **éléments nécessaires à l'inscription** :

- > Une **adresse électronique valide** : pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier
- > **L'INE** (identifiant national élève en lycée général, technologique ou professionnel) : sur le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat

***Conseil** : renseigner le numéro de portable du candidat pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme. Les parents ou tuteurs légaux peuvent également renseigner leur numéro de téléphone pour recevoir les alertes Parcoursup.*

Des questions ? Besoin d'assistance pour s'inscrire ?

- > Numéro vert : 0 800 400 070 (des numéros spécifiques pour les départements d'outre-mer)
- > Messagerie contact depuis son dossier
- > Tutoriels disponibles sur le site Parcoursup.fr

# FORMULER DES VŒUX MOTIVÉS

Du 22 janvier  
au 14 mars  
inclus

Des vœux formulés sans contrainte par le candidat, qui sont le fruit de sa réflexion personnelle, accompagné par l'équipe pédagogique :

## 1 vœu = une formation dans un établissement

- > **Des vœux réfléchis et motivés** : en quelques lignes les lycéens expliquent ce qui motive chacun de leurs vœux. Ils sont accompagnés par les professeurs principaux
- > **Des vœux non classés** : aucune contrainte imposée, sans autocensure ni stratégie
- > Pour des **formations sélectives** (CPGE, BTS, DUT, CPGE, écoles spécialisées, IFSI, EFTS...) et **non sélectives** (licences, PACES)

*Conseil : penser à diversifier ses vœux entre des formations sélectives et non sélectives*

- > **Jusqu'à 10 vœux pour des formations sous statut d'étudiant**

*Conseil : éviter de ne formuler qu'un seul vœu (en 2018 les candidats ont formulé 7 vœux en moyenne)*

- > **Jusqu'à 10 vœux supplémentaires en apprentissage**

# FORMULER DES VŒUX MOTIVÉS

Du 22 janvier  
au 14 mars  
inclus

Pour élargir les possibilités, les lycéens peuvent faire des vœux multiples pour certaines formations :

> Un vœu multiple permet de **choisir la ou les formations souhaitées parmi un ensemble de formations regroupées par type, spécialité ou mention**. Chaque vœu multiple est **composé de sous-vœux** qui correspondent chacun à un établissement donné. Le lycéen peut choisir un ou plusieurs établissements sans les classer

> Les types de formations concernées :

**BTS, DUT, CPGE, DN MADE, DCG, écoles spécialisées, EFTS** regroupés à l'échelle nationale

**PACES Ile-de-France, IFSI et quelques licences** regroupés à l'échelle régionale ou académique

> Un vœu multiple **compte pour un seul** vœu parmi les 10 possibles

**Au total, les lycéens peuvent formuler :**

. De 1 à 10 vœux (qu'il s'agisse de vœux multiples ou non) + 10 vœux en apprentissage

. 10 sous-vœux maximum par vœu multiple et 20 sous-vœux maximum pour l'ensemble des **vœux multiples** (hors écoles spécialisées, PACES Ile-de-France, IFSI, EFTS pour lesquels le nombre de sous-vœux n'est pas limité : ils ne sont pas comptés dans le nombre maximum de vœux autorisé).

# FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES (1/6)

Les BTS, DUT et DN MADE (Diplôme National des Métiers d'Art et du Design qui remplace progressivement les MANAA et les BTS arts appliqués)

> Les BTS et DUT sont **regroupés par spécialité** et les **DN MADE** par mention à l'échelle nationale (exemple de vœu multiple : BTS Métiers de la chimie)

> **Pour demander une spécialité de BTS, DUT, DN MADE** le lycéen formule **un vœu multiple** et peut choisir **jusqu'à 10 sous-vœux maximum**

**Exemple : Max demande le BTS « Métiers de la chimie » dans 7 établissements**

→ Dans le décompte total de Max, ses demandes pour le BTS « Métiers de la chimie » comptent pour 1 vœu et 7 sous-vœux quelle que soit leur localisation

# FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES (2/6)

## Les DCG (diplôme de comptabilité et gestion) :

- > Ils sont **regroupés à l'échelle nationale**
- > **Chaque établissement proposant un DCG correspond à un sous-vœu** du vœu multiple
- > Pour demander un DCG, le lycéen formule un vœu multiple et peut choisir **jusqu'à 10 sous-vœux maximum**

### Exemple : Laura demande un DCG dans 5 établissements

→ Dans le décompte total de Laura, ses demandes en DCG comptent pour 1 vœu et 5 sous-vœux quelle que soit leur localisation

# FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES (3/6)

## Les CPGE :

- > elles sont **regroupées par voie à l'échelle nationale** (exemple de vœu multiple : CPGE voie MPSI – Mathématiques, Physiques et Sciences de l'Ingénieur)
- > **Chaque établissement proposant une même voie de CPGE correspond à un sous-vœu** d'un vœu multiple
- > La demande de la même formation **avec ou sans hébergement en internat** compte pour un seul sous-vœu
- > Pour demander une voie de CPGE, le lycéen formule un vœu multiple et peut choisir **jusqu'à 10 sous-vœux maximum**

**Exemple : Chloé demande la CPGE « MPSI » dans les établissements suivants**

**Lycée A à Paris sans internat**

**Lycée B à Paris sans internat**

**Lycée C à Marseille avec internat et sans internat**

→ Dans le décompte total de Chloé, ses demandes en CPGE « MPSI » comptent pour 1 vœu et 3 sous-vœux quelle que soit leur localisation.

# FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES (4/6)

## Les DE (diplôme d'Etat) du secteur sanitaire et social délivrés par les IFSI ou EFTS :

- > Chaque établissement (IFSI ou EFTS) proposant un même diplôme d'Etat correspond à un sous-vœu d'un vœu multiple.
- > Pour demander **une admission en IFSI**, le lycéen formule un vœu multiple **correspondant à un regroupement d'IFSI** et peut choisir autant d'établissements qu'il le souhaite.
- > Pour demander **une admission en EFTS**, le lycéen formule un vœu multiple **correspondant à un diplôme d'état** et peut choisir autant d'établissements qu'il le souhaite.

### Exemple :

- > Amir demande une formation au sein du regroupement d'IFSI porté par l'Université Bretagne Sud (3 établissements). Cette demande compte pour 1 vœu. Il choisit au sein de ce regroupement les établissements qu'il souhaite : Vannes, Pontivy, Lorient.
- > Amir demande en plus un autre regroupement d'IFSI : par exemple, le regroupement porté par l'Université de Rennes (7 établissements). Cette deuxième demande compte également pour 1 vœu. Il choisit au sein de ce regroupement les établissements qu'il souhaite parmi les 7 proposés.

Au total, les vœux IFSI comptent pour 2 dans la liste de vœux d'Amir. En revanche, les sous-vœux d'Amir portant sur les IFSI qu'il a choisis ne sont pas comptés dans le nombre de 20 sous-vœux maximum autorisés.

# FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES (5/6)

## La PACES en Ile-de-France :

- > La PACES Ile-de-France est **regroupée à l'échelle de la région Ile-de-France**
- > **Chaque UFR médicale de la région correspond à un sous-vœu** d'un vœu multiple
- > Lorsque le lycéen demande la PACES en Ile-de-France, il formule un vœu multiple et peut choisir **toutes les UFR médicales en IDF : le nombre de sous-vœux n'est pas limité**
- > **Il est recommandé de formuler des sous-vœux pour les 7 UFR de la région**

### Exemple : Justine demande la PACES en Ile de France dans les 7 UFR médicales de la région

- La demande de PACES en Ile-de-France compte pour un vœu
- Les sous-vœux portant sur les 7 UFR médicales choisies ne sont pas comptés dans le nombre de 20 sous-vœux maximum autorisé

# FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES (6/6)

## Cas particuliers des écoles d'ingénieurs et de commerce :

- > Elles peuvent se regrouper par réseaux d'établissements pour recruter leurs futurs étudiants à partir d'un concours commun
- > Le lycéen qui demande ce type d'école formule un vœu multiple
- > Chaque école du réseau correspond à un sous-vœu
- > Le nombre de sous-vœux n'est pas limité

- Une demande d'admission dans un réseau d'écoles regroupées compte pour un vœu
- Les sous-vœux portant sur les écoles choisies ne sont pas comptés dans le nombre de 20 sous-vœux maximum autorisé

# CESURE : MODE D'EMPLOI

- > **Un lycéen peut demander une césure** directement après le bac : possibilité de suspendre temporairement une formation afin d'acquérir une expérience utile pour sa formation ou favoriser son projet (partir à l'étranger, réaliser un projet associatif, entrepreneurial...)
  - > La durée d'une césure peut varier d'un semestre universitaire à une année universitaire
  - > la demande de césure est faite lors de la saisie des vœux sur Parcoursup (en cochant la case « césure »)
  - > l'information est portée à la connaissance de l'établissement **uniquement** au moment de l'inscription administrative
  - > dès que le lycéen a accepté définitivement une proposition d'admission, il contacte la formation pour connaître les modalités pour déposer sa demande de césure
  - > **la césure n'est pas accordée de droit** : une lettre de motivation précisant les objectifs et les modalités de réalisation envisagées pour cette césure doit être adressée au président ou directeur de l'établissement.

## Avantages de la césure :

- Le candidat peut demander le maintien de ses bourses pendant la durée de la césure
- Le lycéen est bien inscrit dans la formation qu'il a acceptée et bénéficie du statut étudiant pendant toute la période de césure
- Il a un droit de réintégration ou de réinscription à l'issue de la césure

# QUESTIONNAIRES DROIT & SCIENCES : A QUOI ÇA SERT ?

## Des questionnaires d'auto-évaluation pour aider les lycéens dans leur réflexion :

- > **Des outils informatifs et pédagogiques** : ces questionnaires sont mis à disposition des candidats pour les aider à avoir un premier aperçu des types de connaissances et de compétences à mobiliser dans la formation demandée.
- > **Des questionnaires qui ne concernent que certaines formations** : ces questionnaires concernent les candidats qui souhaitent se porter candidats pour une Licence de Droit ou l'une des 14 mentions de Licences scientifiques.
- > **Des questionnaires obligatoires mais dont les résultats restent confidentiels** : avoir répondu à ce questionnaire est une condition de recevabilité du dossier. Les résultats au questionnaire ne sont communiqués et n'appartiennent qu'au seul candidat ; ils ne sont en aucun cas transmis aux universités.

## Des questionnaires à remplir pour finaliser son dossier jusqu'au 3 avril (inclus)

- > **Des questionnaires accessibles sur le site Terminales2018-2019** : chaque candidat concerné passera le questionnaire correspondant à la formation de son choix ; les questionnaires seront disponibles sur le site Terminales2018-2019 à partir du 22 janvier.
- > **Une attestation à télécharger pour finaliser son dossier** : Une attestation téléchargeable sera délivrée par le site Terminales2018-2019 qui devra être jointe au dossier de candidature. Cette opération devra être réalisée au plus tard le 3 avril inclus.

# RUBRIQUE « MA PRÉFÉRENCE »

Cette année, la rubrique « Ma préférence » sera composée de 2 parties qui devront obligatoirement être remplies pour finaliser le dossier candidat :

- Une partie où le candidat doit exprimer en quelques phrases ses préférences entre les vœux formulés et ou pour un domaine particulier. Ces informations seront nécessaires pour les candidats accompagnés par les commissions académiques durant la phase d'admission.
- Une seconde partie où le candidat doit indiquer s'il a formulé ou envisage de formuler des vœux dans des formations hors Parcoursup. Il doit également préciser s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme.

Nouveauté  
2019

**IMPORTANT** : ces informations sont confidentielles et ne sont donc pas transmises aux formations. Elles permettent simplement de mieux suivre les candidats durant la procédure et de mieux analyser leurs motivations et besoins.

# FINALISER SON DOSSIER ET CONFIRMER SES VŒUX

Jusqu'au  
3 avril inclus

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les lycéens doivent :

- > **Compléter leur dossier pour chaque vœu** : vérification des bulletins de 1<sup>ère</sup> et de Terminale et saisie du **projet de formation motivé**, à saisir dans un encart spécialement prévu sur la plateforme. Il est limité 1 500 caractères.
- > **Confirmer leurs vœux**

**Date limite de confirmation des vœux : 3 avril (inclus)**

- > **Si un vœu n'est pas confirmé après le 3 avril, le vœu ne sera pas examiné par la formation**

Rappel : il est impossible de formuler de nouveaux vœux après jeudi 14 mars.  
Le candidat peut toutefois supprimer un vœu et compléter son dossier.

# FINALISER SON DOSSIER ET CONFIRMER SES VŒUX

Jusqu'au  
3 avril inclus

## Informations nécessaires pour rédiger son projet de formation motivé :

- > **Caractéristiques des formations sur Parcoursup** (contenu et organisation des enseignements, perspectives en termes de débouchés et poursuites d'études, compétences et connaissances attendues, éléments pris en compte pour la sélection des dossiers...)
- > **Compétences et résultats scolaires en relation avec les attendus de la formation**
- > **Démarches entreprises pour mieux connaître la formation souhaitée** (les portes ouvertes, salons, échanges avec des enseignants, professionnels et/ou étudiants...)
- > **Expériences scolaires et extra-scolaires en lien avec la formations demandée** (exemples : participation au sein du lycée ou à l'extérieur à des activités associatives, sportives, culturelles, citoyennes qui ont permis de développer des compétences particulières, stages ou jobs suivis en entreprise, participation à des échanges internationaux, résultats obtenus à divers tests de langues étrangères, formation au BAFA ou aux premiers secours etc...)
- > **Conditions pratiques des études** (éloignement géographique, logement).

# L'EXAMEN DU CONSEIL DE CLASSE ET LA FICHE AVENIR

En Mars

## Rôle renforcé du 2<sup>e</sup> conseil de classe de terminale

- Examine les vœux de chaque élève avec **bienveillance et confiance** dans le potentiel de chacun. Il examine, si l'élève l'a finalisé, le projet de formation motivé
- Pour chaque vœu saisi par l'élève sur Parcoursup : les professeurs peuvent formuler une appréciation, le professeur principal donne un avis sur des compétences transversales et le proviseur donne un avis sur la capacité à réussir de l'élève via une **fiche Avenir** transmise par la plateforme à chaque établissement dispensant une formation d'enseignement supérieur choisie par l'élève
- La fiche Avenir associée à chaque vœu est consultable par les élèves et leurs familles sur [parcoursup.fr](https://parcoursup.fr) à **partir du 15 mai**

### Elle comprend :

- les notes de l'élève (moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement dans la classe)
- Les appréciations complémentaires du professeur principal : autonomie, méthode de travail, engagement, esprit d'initiative, capacité à s'investir
- l'avis du chef d'établissement : cohérence du vœu/motivation, capacité à réussir.

# L'EXAMEN DES VŒUX PAR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Du 5 avril au  
10 mai

**Les dossiers et les projets des lycéens sont transmis pour examen par les établissements d'enseignement supérieur**

- > la fiche Avenir transmise par le lycée (résultats, positionnement et appréciation dans chaque matière, éléments d'appréciation du professeur principal et avis du chef d'établissement)
- > le projet de formation motivé par l'élève
- > les notes de 1ère et terminale
- > les autres éléments éventuellement demandés par certaines formations

# UN MODÈLE D'ADMISSION JUSTE ET TRANSPARENT (1/3)

## Qui encourage la mobilité géographique :

### Pour les formations sélectives (BTS, DUT, IFSI, écoles...) :

- > **La règle** : les lycéens peuvent demander les formations qui les intéressent où qu'elles soient, dans leur académie ou en dehors. **Il n'y a pas de secteur géographique**

### Pour les formations non-sélectives (licences, PACES) :

- > **La règle** : les lycéens peuvent demander les formations qui les intéressent dans leur académie ou en dehors
- > Le secteur géographique (généralement l'académie) s'applique **quand les formations sont très demandées et ne peuvent accueillir tous les candidats ayant fait une demande** : un pourcentage maximum de candidats hors secteur géographique sera fixé par le recteur. Ce pourcentage vise à faciliter l'accès des bacheliers qui le souhaitent aux formations proposées dans leur académie de résidence tout en permettant la mobilité géographique.

*En 2018, on a constaté une **augmentation de 9,5 %** du nombre de candidats ayant accepté une proposition pour une formation en dehors de leur académie de résidence*

## Informations fournies au candidat sur Parcoursup lorsqu'il demande une licence :

- > Quand les candidats ne résident pas dans le secteur géographique d'une licence, il est précisé qu'un nombre maximum de candidats hors secteur géographique pourra être fixé **si** la formation est très demandée,
- > Il est conseillé à un candidat qui souhaiterait faire un vœu dans une licence très demandée située hors de son secteur de formuler un autre vœu pour la même mention de licence si elle est proposée dans son académie.

---

# UN MODÈLE D'ADMISSION JUSTE ET TRANSPARENT (2/3)

---

Qui favorise la mobilité sociale et endigue le phénomène de reproduction sociale :

> Des **places sont priorisées pour les élèves bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée** dans chaque formation, sélective et non sélective

*En 2018 : + 21% de boursiers admis dans l'enseignement supérieur*

Qui favorise l'accès des bacheliers professionnels et technologiques aux filières courtes :

> un nombre de **places en BTS est priorisé pour les bacheliers professionnels**

*En 2018 : + 23% de bacheliers professionnels admis en STS*

> un nombre de **places en DUT est priorisé pour les bacheliers technologiques**

*En 2018 : + 19% de bacheliers technologiques admis en IUT*

# UN MODÈLE D'ADMISSION JUSTE ET TRANSPARENT (3/3)

## Qui prend en compte le profil et le projet de chaque lycéen :

### > Pour l'admission dans les formations sélectives (CPGE, STS, IUT, écoles, IFSI, EFTS...)

- La règle : l'admission se fait **sur dossier et, dans certains cas rares, par concours ou entretien.**
- L'admission en IFSI se fait sur dossier, sans entretien.
- Des spécificités pour l'accès des bacheliers professionnels en STS / technologiques en DUT.

### > Pour l'admission dans les formations non sélectives (licences) et la PACES

- la règle : un lycéen **peut accéder à la licence de son choix à l'université**, dans la limite des capacités d'accueil
- l'université peut subordonner son admission au suivi d'un **parcours de formation personnalisé** (remise à niveau, cursus adapté...) pour consolider son profil et favoriser sa réussite
- **si le nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles** : les dossiers sont ordonnés par une commission d'examen des vœux, après qu'ils aient été étudiés pour vérifier leur adéquation avec la formation demandée

# ETAPE 3 : PHASE D'ADMISSION (REPONSES DES FORMATIONS ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS)

---

15 mai – 19 juillet 2019

# 3

15 Mai → 19 Juillet 2019

## Je reçois les réponses des formations & je décide

**15 MAI**

Je consulte les réponses des formations sur la plateforme.

Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu. Puis j'y réponds dans les délais indiqués par la plateforme.



**DU 17 JUIN AU 24 JUIN**

La procédure est suspendue pendant les épreuves écrites du baccalauréat.

**5 JUILLET**

Résultats du baccalauréat.



**25 JUIN - 14 SEPTEMBRE**

Phase complémentaire.

**AVANT LE 19 JUILLET**

Je confirme mon inscription dans la formation que j'ai choisie selon les modalités précisées sur mon dossier candidat.



# PHASE D'ADMISSION : LES LYCÉENS FONT LEUR CHOIX

- > Les candidats font leur choix en fonction des réponses qu'ils ont reçues
- > **Ils reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure** : chaque fois qu'un candidat fera son choix, il libèrera des places qui sont immédiatement proposées à d'autres candidats. Chaque jour, de nouveaux candidats auront donc de nouvelles propositions.
- > **C'est pour cette raison que Parcoursup fonctionne en continu** : le dossier personnel des candidats est actualisé chaque jour.

Nouveautés  
2019

- > Pour aider les candidats sur liste d'attente à faire leur choix, dès lors que cette information est disponible et exploitable, **leur rang dans la liste d'attente et celui du dernier candidat appelé en 2018 seront affichés** pour chaque formation demandée.
- > La phase d'admission est raccourcie pour permettre aux candidats de trouver une place plus vite et éviter le sentiment de longueur pendant l'été : **les candidats devront confirmer avant le 19 juillet la formation dans laquelle ils vont s'inscrire.**

# RÉCEPTION DES RÉPONSES ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS

A partir du  
15 mai

- > **Le 15 mai** : le lycéen prend connaissance des réponses des établissements pour chaque vœu confirmé
- > Il répond à **TOUTES** les propositions d'admission envoyées, en respectant leur ordre d'arrivée et les délais de réponse indiqués pour chacune et choisit ou non de maintenir en attente les éventuels autres vœux
- > Interruption des propositions pendant les épreuves écrites du baccalauréat du 17 au 24 juin et suspension des délais de réponse aux propositions

# LES RÉPONSES DES FORMATIONS

Le 15 mai, les lycéens reçoivent une réponse de la part des formations pour chaque vœu et chaque sous-vœu formulé :

## > Formation sélective (BTS, DUT, CPGE, IFSI, écoles, ...) :

Réponse donnée au futur étudiant

**OUI (proposition d'admission)**

ou

**En attente d'une place**

ou

Non

Choix du futur étudiant

**Il accepte la proposition ou y renonce**

**Il maintient le vœu en attente ou y renonce**

## > Formation non sélective (licences, PACES) :

Réponse donnée au futur étudiant

**OUI (proposition d'admission)**

ou

**OUI-SI (proposition d'admission)**

ou

**En attente d'une place**

Choix du futur étudiant

**Il accepte la proposition ou y renonce**

**Il accepte la proposition ou y renonce**

**Il maintient le vœu en attente ou y renonce**

**oui – si** : le lycéen se voit proposer un **parcours de formation personnalisé** pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir

# COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (1/4)

## > Quand une proposition d'admission est reçue, le candidat est prévenu :

- **par mail dans sa messagerie personnelle** (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée et un numéro de portable sont demandés au moment de l'inscription Parcoursup)
- **par notification sur l'application Parcoursup** préalablement installée sur son portable
- **dans la messagerie intégrée au dossier** candidat sur Parcoursup

**Info** : les parents seront également prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail et leur numéro de portable sur la plateforme / dossier candidat / profil

## > L'application Parcoursup :

- Permet de recevoir sur son portable toutes les notifications et alertes durant la procédure
- **Elle est téléchargeable** sur



Disponible le  
1<sup>er</sup> mars  
2019

# COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (2/4)

> Les **délais à respecter** pour accepter (ou refuser) une proposition d'admission :

- **Entre le 15 et le 19 mai : vous avez 5 jours pour répondre (J+4)**

Exemple : vous recevez une proposition d'admission le 18 mai 2019 : vous pouvez accepter ou renoncer à cette proposition jusqu'au 22 mai 2019 inclus

- **À partir du 20 mai : vous avez 3 jours pour répondre (J+2)**

Exemple : vous recevez une proposition d'admission le 5 juillet 2019, vous pouvez accepter ou renoncer à cette proposition jusqu'au 7 juillet 2019 inclus

Exemple : vous recevez une proposition d'admission le 16 juin 2019, donc 1 jour avant les épreuves du baccalauréat, vous pouvez accepter ou renoncer à cette proposition jusqu'au 26 juin 2019 inclus (1 jour avant les épreuves, 8 jours de suspension du délai pendant les épreuves et 2 jours après).

**Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées en face de chacune, dans le dossier candidat**

---

# COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (3/4)

---

- > **Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente**
  - Il **accepte** la proposition (ou y renonce)
  - S'il souhaite maintenir ses **vœux en attente**, il doit l'indiquer sur Parcoursup. **S'il ne fait rien après avoir accepté une proposition**, cela signifie qu'il renonce à ses vœux en attente et ils sont supprimés automatiquement
  - Il consulte les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée
  
- > **Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente**
  - Il doit faire un choix en **acceptant une seule proposition** et ce faisant renoncer aux autres qu'il a reçues pour ne pas monopoliser les places
  - S'il souhaite maintenir ses **vœux en attente**, il doit l'indiquer sur Parcoursup. **S'il ne fait rien après avoir accepté une proposition**, cela signifie qu'il renonce à ses vœux en attente et ils sont supprimés automatiquement
  - Il consulte les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

---

# COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (4/4)

---

> **Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »**

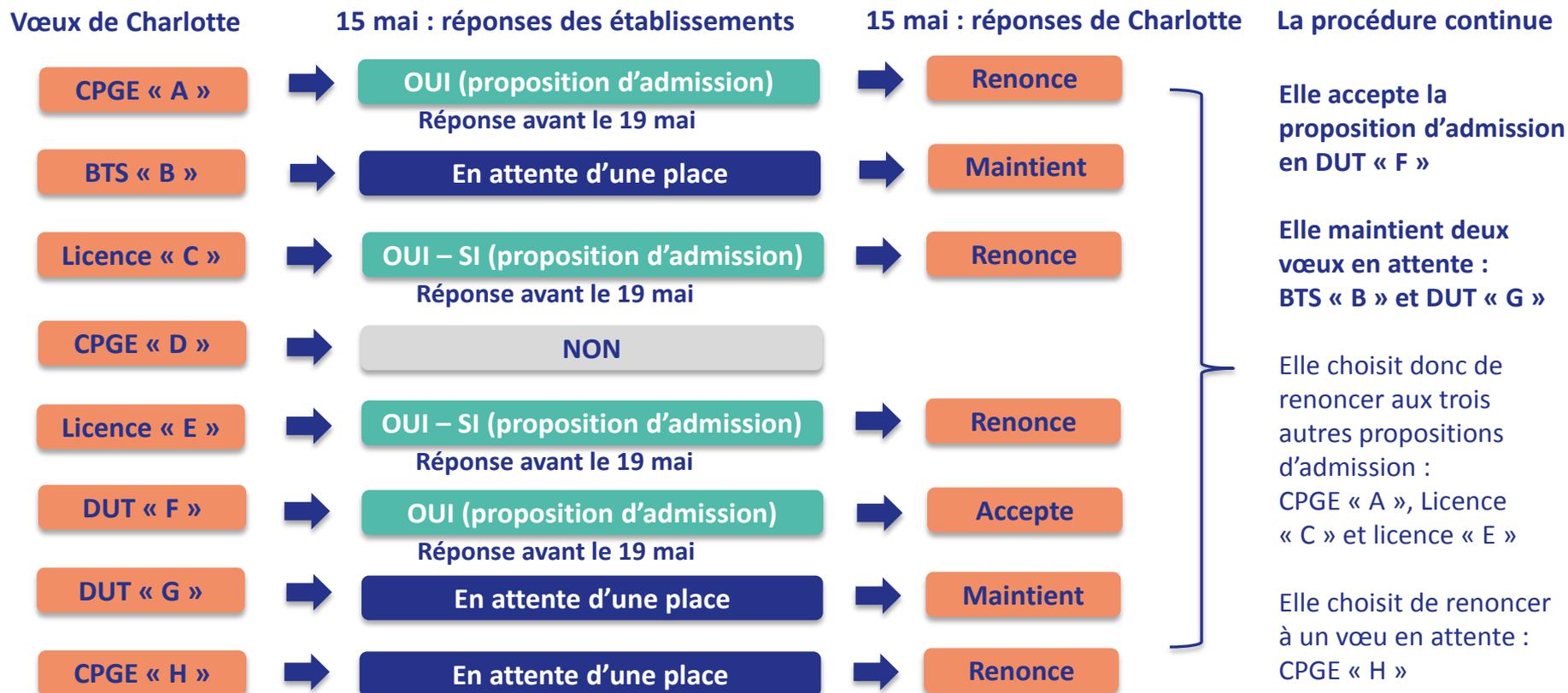
> des places vont se libérer au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs propositions

> **Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)**

> dès le 15 mai, il peut demander un conseil ou un accompagnement, individuel ou collectif, dans son lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et formuler des nouveaux vœux en phase complémentaire dès le 25 juin.

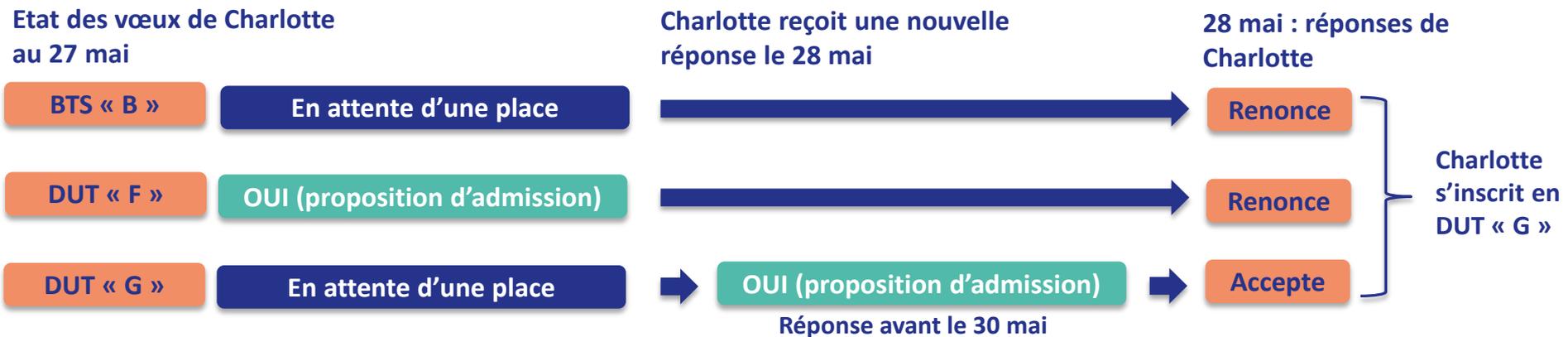
# L'EXEMPLE DE CHARLOTTE ÉLÈVE DE TERMINALE

> Charlotte a fait 8 vœux, tous confirmés. Le 15 mai, elle prend connaissance des décisions des établissements



# L'EXEMPLE DE CHARLOTTE ÉLÈVE DE TERMINALE

- > Le 28 mai, Charlotte reçoit une nouvelle proposition d'admission pour le DUT « G », vœu maintenu en attente :



- Charlotte accepte la proposition d'admission au DUT « G ».
- Elle renonce donc au DUT « F » qu'elle avait précédemment accepté et renonce aussi à son vœu de BTS « B » en attente car il l'intéresse moins que le DUT « G » qu'elle vient d'accepter.
- Il ne lui reste plus qu'à s'inscrire administrativement au DUT « G » une fois les résultats du bac connus.

# L'EXEMPLE DE THOMAS EN TERMINALE GÉNÉRALE L QUI FORMULE DES VŒUX EN LICENCE (1/2)

## Vœux de Thomas

Vœux de Thomas	15 mai : réponses des établissements	16 mai : réponses de Thomas
Licence LLCER Espagnol Université A	En attente d'une place	Maintient
Licence LLCER Espagnol Université B	En attente d'une place	Maintient
Licence LLCER Espagnol Université C	En attente d'une place	Maintient
Licence LLCER Espagnol Université D	En attente d'une place	Maintient
Licence LLCER Espagnol Université E	En attente d'une place	Renonce
Licence LLCER Espagnol Université F	OUI – SI Réponse jusqu'au 19 mai	Renonce
Licence LLCER Espagnol Université G	OUI – SI Réponse jusqu'au 19 mai	Accepte
Licence LEA Allemand-Espagnol Université A	OUI Réponse jusqu'au 19 mai	Renonce

Thomas formule des vœux pour deux licences différentes : LLCER Espagnol dans 7 universités et LEA Allemand-Espagnol dans une université → soit 8 vœux

Le 15 mai, Thomas reçoit 3 propositions d'admission.

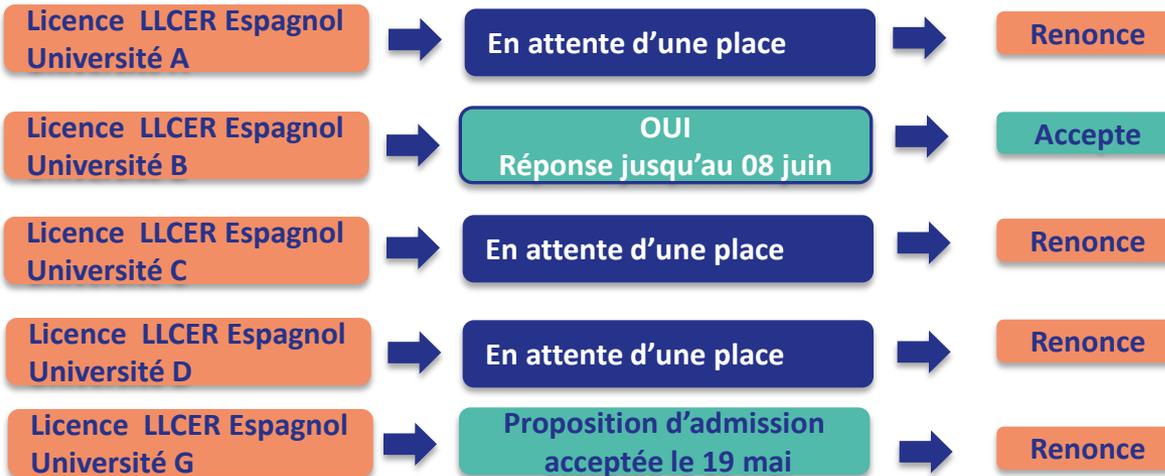
Le 16 mai, il accepte la proposition d'admission pour la licence LLCER Espagnol à l'université G et renonce ainsi aux autres propositions d'admission.

Il indique qu'il maintient ses vœux en attente pour la licence LLCER Espagnol dans les universités A, B, C et D et qu'il renonce à son vœu à l'université E.

# L'EXEMPLE DE THOMAS EN TERMINALE GÉNÉRALE L QUI FORMULE DES VŒUX EN LICENCE (2/2)

06 juin :  
état des vœux de Thomas et nouvelle proposition

06 juin :  
réponse de Thomas



**Le 6 juin :** Thomas reçoit une nouvelle proposition d'admission pour la licence LLCER Espagnol à l'université B qu'il accepte. Il ne peut conserver qu'une seule place et en acceptant cette nouvelle proposition il renonce à sa place à l'université G.

Il indique qu'il renonce à tous ses autres vœux qui étaient en attente.

**Il va s'inscrire à l'université B une fois les résultats du bac connus.**

# L'EXEMPLE DE SARAH EN TERMINALE TECHNOLOGIQUE STMG QUI FORMULE DES VŒUX EN DUT ET EN LICENCE (1/2)

## Les vœux de Sarah

### DUT Carrières juridiques

IUT A



En attente d'une place



Maintient

IUT B



En attente d'une place



Maintient

IUT C



En attente d'une place



Maintient

IUT D



En attente d'une place



Maintient

IUT E



En attente d'une place



Maintient

Licence de Droit  
Université A



OUI – SI  
Réponse jusqu'au 19 mai



Accepte

Licence de Droit  
Université B



En attente d'une place



Renonce

15 mai :  
réponses des établissements

17 mai :  
réponses de Sarah

Sarah formule :

- un vœu multiple national en DUT **Carrières juridiques** dans 5 IUT (5 sous-vœux)
- deux vœux en licence de **Droit** dans 2 universités différentes

Soit au total 3 vœux et 5 sous-vœux

**Le 15 mai** elle reçoit une proposition d'admission (oui-si) en licence de Droit à l'université A. Elle est en attente d'une place pour ses autres vœux à l'université et en IUT.

**Le 17 mai**, elle décide d'accepter la proposition d'admission en licence de Droit à l'université A. Elle indique qu'elle renonce à son vœu en attente pour l'université B et qu'elle maintient ses vœux en attente dans les IUT.

# L'EXEMPLE DE SARAH EN TERMINALE TECHNOLOGIQUE STMG QUI FORMULE DES VŒUX EN DUT ET EN LICENCE (2/2)



- Le 10 juin, Sarah reçoit une proposition d'admission pour le DUT Carrières juridiques à l'IUT A : elle peut répondre jusqu'au 12 juin.
- Sarah est très motivée par le DUT, elle accepte la proposition de l'IUT A dès le 10 juin et renonce ainsi à sa place en licence de Droit à l'université A. Elle indique également qu'elle renonce aux autres vœux de DUT en attente.
- Elle va s'inscrire à l'IUT A une fois les résultats du bac connus.**

# L'EXEMPLE DE LISA, ÉLÈVE EN TERMINALE GÉNÉRALE SÉRIE S QUI FORMULE DES VŒUX EN CPGE, EN ÉCOLES D'INGÉNIEUR ET EN LICENCE (1/3)

## CPGE voie MPSI

Lycée A sans internat

Lycée A avec internat

Lycée B sans internat

Lycée B avec internat

Lycée C sans internat

Lycée D sans internat

## Réseau écoles d'ingénieur

Ecole A

Ecole B

Ecole C

## Licence SPI

Université A

Université B

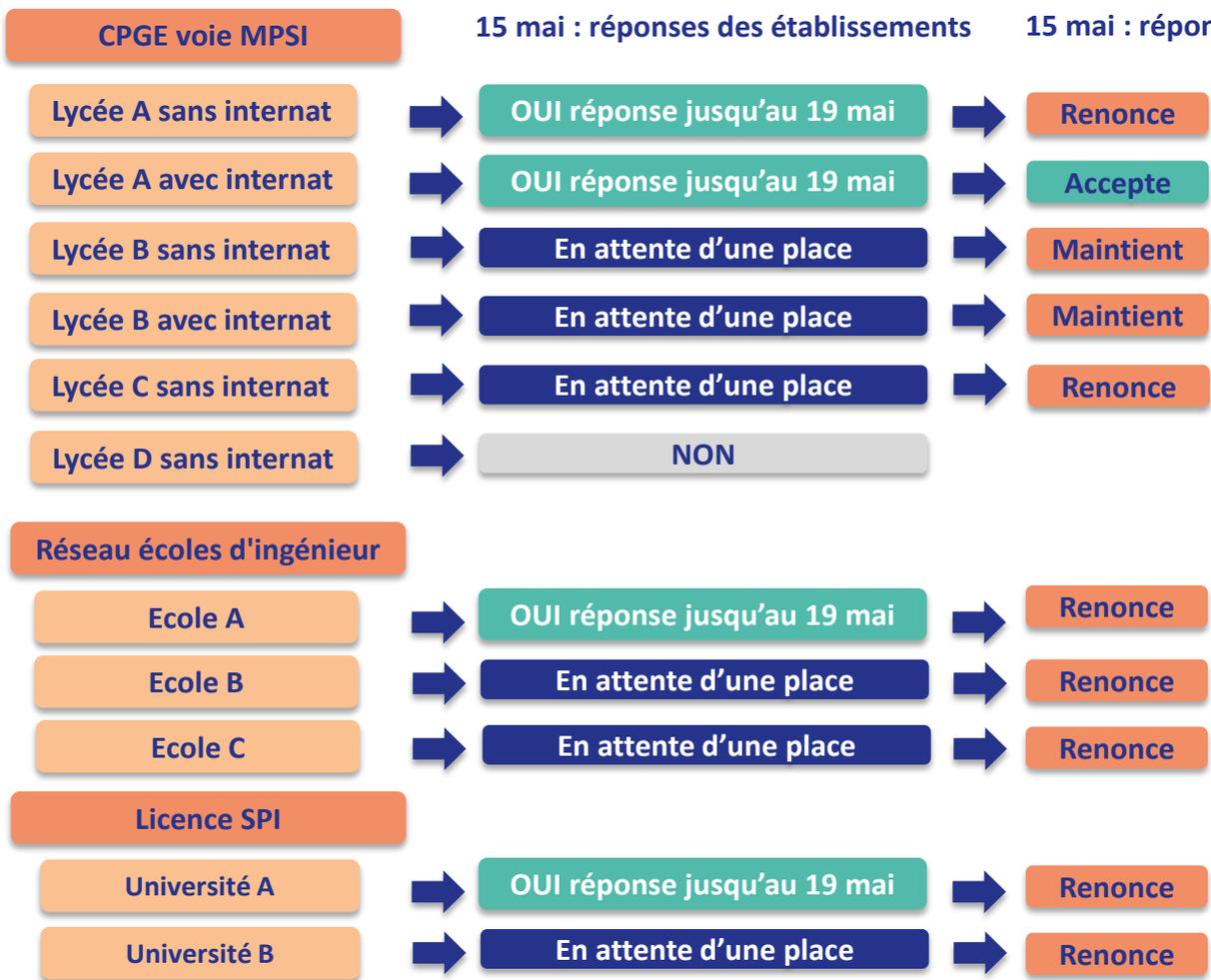
Lisa formule :

- **un vœu multiple national en CPGE voie MPSI** (mathématiques, physique et sciences de l'ingénieur) dans 4 lycées, avec et sans internat (soit 4 sous-vœux car la demande d'une même voie de CPGE dans un même établissement avec ET sans internat compte pour un seul sous-vœu)
- **un vœu multiple pour des écoles d'ingénieur** organisées en réseau dans 3 écoles
- **un vœu multiple en licence Sciences pour l'ingénieur (SPI)** dans 2 universités regroupées (2 sous-vœux)

→ Soit au total : 3 vœux et 6 sous-vœux

Rappel : les sous-vœux formulés en école d'ingénieur ne comptent pas dans le total des sous-vœux autorisé et fixé à 20

# L'EXEMPLE DE LISA, ÉLÈVE EN TERMINALE GÉNÉRALE SÉRIE S QUI FORMULE DES VŒUX EN CPGE VOIE MPSI, EN ÉCOLES D'INGÉNIEUR ET EN LICENCE (2/3)



## Le 15 mai :

- Lisa reçoit 2 propositions d'admission du lycée A pour la CPGE. Elle est en attente d'une place aux lycées B et C. Elle est refusée dans le lycée D.
- Pour les écoles d'ingénieur, elle reçoit une proposition d'admission dans une école et est en attente dans les 2 autres.
- Pour la licence SPI, elle est acceptée dans l'université A et en attente dans l'université B.

Le 15 mai, Lisa répond sans attendre et accepte la proposition d'admission du lycée A avec internat car elle souhaite avant tout faire une CPGE. Elle indique qu'elle maintient ses vœux au lycée B qu'elle préfère. Elle indique qu'elle renonce à toutes les autres propositions d'admission en école d'ingénieur et en licence...

# L'EXEMPLE DE LISA, ÉLÈVE EN TERMINALE GÉNÉRALE SÉRIE S QUI FORMULE DES VŒUX EN CPGE VOIE MPSI, EN ÉCOLES D'INGÉNIEUR ET EN LICENCE (3/3)



- Le 4 juin, le lycée B lui propose une admission pour la CPGE : Lisa accepte la proposition "avec internat" et renonce ainsi à sa place au lycée B sans internat et au lycée A avec internat.
- Elle va s'inscrire au lycée B une fois les résultats du bac connus.

# PHASE D'ADMISSION : L'OPTION DU RÉPONDEUR AUTOMATIQUE

Nouveauté  
2019

## > Quand ?

A partir du 25 juin (après les épreuves écrites du baccalauréat)

## > Pourquoi et pour qui ?

Pour éviter aux candidats qui attendent une réponse d'avoir à se connecter chaque jour sur la plateforme.

Pour les candidats ayant des vœux en attente ET qui sont certains de leurs choix. Cette option est facultative.

## > Comment ?

Les candidats ordonnent leur(s) vœu(x) en attente par ordre de préférence pour que le répondeur automatique puisse répondre à leur place aux propositions d'admission qu'ils peuvent recevoir dans le respect de l'ordre qu'ils ont choisi.

# PHASE D'ADMISSION : L'OPTION DU RÉPONDEUR AUTOMATIQUE

- > **Exemple 1** : le candidat n'a programmé sur le répondeur automatique qu'un seul vœu favori en attente.
  - S'il reçoit une proposition pour ce vœu, elle sera acceptée automatiquement.
- > **Exemple 2** : un candidat a déjà accepté une proposition et a classé 3 vœux favoris en attente.
  - S'il reçoit une proposition d'admission pour le vœu en attente qu'il a classé en n°2, elle est alors acceptée automatiquement ; son vœu n°3 en attente est supprimé tandis que son vœu n°1 en attente est maintenu.

La mise en place de l'option « répondeur automatique » ne dispense pas le candidat de répondre aux 3 points d'étape pour confirmer ses choix.

# PHASE D'ADMISSION : LES 3 POINTS D'ÉTAPE (1/2)

Les points d'étape permettent un échange entre les candidats et la plateforme, afin de connaître leur situation et de pouvoir connaître l'évolution de leur choix d'orientation et de solliciter un accompagnement le cas échéant.

> 2 points d'étape pour confirmer ses choix :

> Point d'étape 1 : 25 juin (jusqu'au 27 juin 2019)

> Point d'étape 2 : 6 juillet (jusqu'au 8 juillet 2019)

Nouveauté  
2019

Pour ces deux points d'étape :

Les candidats « en attente » sur tous leurs vœux : ils doivent indiquer les vœux « en attente » qu'ils souhaitent maintenir dans leur dossier.

Les candidats qui ont déjà accepté une proposition en maintenant un ou des vœux en attente : ils doivent confirmer la proposition acceptée et indiquer les vœux « en attente » qu'ils souhaitent maintenir dans leur dossier.

Les candidats qui, avant l'un de ces deux points d'étape, ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés.

# PHASE D'ADMISSION : LES 3 POINTS D'ÉTAPE (2/2)

Les points d'étape permettent un échange entre les candidats et la plateforme, afin de connaître leur situation et de pouvoir connaître l'évolution de leur choix d'orientation.

Nouveauté  
2019

> 1 point d'étape pour confirmer son choix d'inscription :

> **Point d'étape 3 : du 17 au 19 juillet 2019**

Les candidats qui ont accepté une proposition mais ont maintenu un/des vœu(x) en attente devront, dans la période définie, confirmer leur choix d'inscription dans la formation acceptée.

Les candidats qui, avant ce point d'étape, ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés par celui-ci.

---

# INSCRIPTION DANS SON ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

---

Après avoir accepté la proposition d'admission de son choix, le futur étudiant doit effectuer son inscription administrative dans l'établissement qu'il va intégrer :

- Jusqu'au **19 juillet**, s'il a accepté **définitivement** la proposition d'admission avant le 15 juillet
- Jusqu'au **27 août**, s'il a accepté et confirmé la proposition d'admission après le 15 juillet

**Les formalités d'inscription sont propres à chaque établissement :**

- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup ou à défaut, contacter directement l'établissement d'accueil
- Si le futur étudiant s'inscrit dans un établissement proposant des formations en dehors de Parcoursup, il doit **obligatoirement** télécharger sur la plateforme une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup.

# DES SERVICES D'ASSISTANCE TOUT AU LONG DE LA PROCÉDURE

A partir du  
22 janvier

> **Le numéro vert : 0 800 400 070**

(Numéros spécifiques pour l'Outre-mer sur Parcoursup.fr)

> **La messagerie contact** depuis le dossier candidat

> **Les réseaux sociaux pour suivre l'actu Parcoursup :**

 **@Parcoursup\_info**

 **@Parcoursupinfo**

 **@Devenir Etudiant** (à partir du 15 janvier)

---

# UN ACCOMPAGNEMENT DE MAI À SEPTEMBRE

---

Un accompagnement est garanti pour tous les lycéens qui n'ont pas reçu de proposition et qui souhaitent trouver à la rentrée une place dans une formation proposée sur Parcoursup :

- > **Dès le 15 mai** : les lycéens qui n'ont fait que des demandes en formations sélectives (BTS, DUT, école, CPGE, IFSI...) et qui n'ont reçu que des réponses négatives peuvent **demandeur un accompagnement individuel ou collectif au lycée ou dans un CIO pour définir un nouveau projet d'orientation, en amont de la phase complémentaire**
- > **Du 25 juin au 14 septembre** : pendant la **phase complémentaire**, les lycéens peuvent **formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations disposant de places disponibles ;**
- > **Après les résultats du bac** : les candidats peuvent, s'ils participent à la phase complémentaire, **solliciter l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)** de leur académie, directement dans leur dossier Parcoursup.

# LA PRÉPARATION DE LA VIE ÉTUDIANTE

Un calendrier articulé avec Parcoursup :

Entre le 15  
janvier et le  
15 mai

## > Bourse et logement

- Créer son dossier social étudiant (DSE) sur [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr) pour demander une bourse et/ou un logement
- Les demandes de logement en résidence universitaire peuvent être effectuées jusqu'à la rentrée en septembre

## > Santé

- Les étudiants sont automatiquement affiliés au régime général de la Sécurité Sociale. Il n'ont aucune démarche à faire.

Toutes les infos sur la vie étudiante sur [www.etudiant.gouv.fr](http://www.etudiant.gouv.fr)

---

# DES CONSEILS POUR SE BIEN PRÉPARER

---

## > Préparer son projet d'orientation

Obtenir un maximum d'informations sur les métiers, les secteurs d'activités et les formations qui vous intéressent via l'ONISEP, les salons et forums et les caractéristiques des formations sur Parcoursup.

## > Echanger au sein de son lycée et en dehors

Les professeurs principaux sont là pour vous guider et conseiller.

## > Préparer les éléments pour s'inscrire

Vous avez besoin de votre INE et d'une adresse mail valide et régulièrement consultée. Les parents peuvent aussi renseigner leur adresse mail pour recevoir toutes les notifications.

Il est fortement conseillé de laisser un numéro de portable pour recevoir les alertes et les notifications.

## > Bien suivre les différentes étapes du calendrier

Le calendrier est composé de 3 étapes, il est important de bien respecter les délais indiqués pour chacune d'entre elles.

## > S'abonner aux comptes sociaux Parcoursup

Pour rester informé tout au long de la procédure.

Parcoursup est présent sur **Facebook** (@parcoursupinfo), **Twitter** (@parcoursup\_info) et à compter du 15 janvier sur **Snapchat**.

# Le calendrier 2019 en trois étapes

Novembre 2018 > Janvier 2019  
**Je m'informe  
& découvre les formations**

1

22 Janvier > 14 Mars 2019  
**Je formule mes vœux**  
Jusqu'au 3 Avril  
**Je finalise mon dossier**

2

15 Mai > 19 Juillet 2019  
**Je reçois les réponses  
des formations & je décide**

3

Nov.    Déc.    Janvier 2019    Février    Mars    Avril    Mai    Juin    Juillet    Août    Sept.

Jeu. 14 Mars : dernier jour  
pour formuler mes vœux



---

[parcoursup.fr](http://parcoursup.fr)

 [@Parcoursup\\_info](https://twitter.com/Parcoursup_info)

 [@Parcoursupinfo](https://www.facebook.com/Parcoursupinfo)

---

[etudiant.gouv.fr](http://etudiant.gouv.fr)

  [@etudiantgouv](https://twitter.com/etudiantgouv)



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION